

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2022

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE- Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - M David MARES - Adjoint – M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - Mme Corinne DROUEN - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusé : M Germain LELARGE.

Secrétaire : M Michel DABOUT.

1) Poste de 4^{ème} adjoint :

Suite au retrait de délégations, il est nécessaire de déterminer le maintien ou non des fonctions d'adjoint et le vote sur le nombre d'adjoints : il est proposé de revenir à 3 Adjointes.

Accord du Conseil par 6 voix pour, 4 voix contre, une abstention et un vote blanc.

2) Stationnement 2022

La commission s'est réunie le 13/01/2022 et a proposé les orientations suivantes :
Extension du stationnement payant au village.

a- Tarifs des horodateurs identiques à 2021 :

- 15 min : gratuit
- 1h : 2€
- 2h : 3€
- 3h : 4€
- 4h : 6€
- 5h : 7€
- 6h : 9€
- 7h : 10€
- 8h : 12€
- 9h : 14€
- 10h : 15€

○ Tarifs pour les Touristes (adaptés notamment aux locations ponctuelles):

- 1 semaine (7 jours) : 45€
- 2 semaines (14 jours) : 60 €

b- Cartes de stationnement pour tous véhicules à moteur (y compris électriques et hybrides):

- Résidents principaux : Stationner gratuitement dans les rues de Villerville et sur les parkings payants :
 - Pour 1 véhicule, 1 carte sera délivrée par foyer (dépôt en mairie la copie de la carte grise et de la 1ère page d'avis d'imposition (partie haute)).
 - A partir du deuxième véhicule : 1 carte sera délivrée par foyer par véhicule contre le règlement de 50€ par chèque pour toute la période du stationnement.
- Résidents secondaires : Stationner dans les rues de Villerville et sur les parkings payants avec une carte (avec un seul n° d'immatriculation) par

oyer par véhicule contre 50€ (chèque) pour toute la période du stationnement.

- o Etablissements commerciaux : une carte sera délivrée par employé de 50€ pour la période de stationnement payant de 2022.
- c- Déploiement de 5 horodateurs avec règlement à pièces, CB et une application :
 - 1) Emplacement à déterminer entre les rues du Général Leclerc, T J Monsaint, de la Butte et de la Cour du Pont, et en face de la mairie
 - 2) Au Calvaire avec le terrain en herbe
 - 3) Place du Docteur Philippe : pour les rues de Landal, de Banville, des Poilus et Abel Mahu,
 - 4) Parking des Fossés Vieux (Garage) : pour le parking et la rue des Poilus,
 - 5) Place du Lavoir : pour la place et la rue Butin,Nouvelles rues payantes par rapport à 2021 : rue de la Cour du Pont, rues de Landal, de Banville, Abel Mahu et Butin, place du Bouloir et allée du Jardin Madame. Conclusion : toutes les rues pour 2022.
- d- Durée : stationnement payant du samedi 09/04 au dimanche 06/11/2022.
- e- Piétonisation : Rue Maréchal Foch et rue des Bains seront piétonnes tous les week-ends à compter du week-end de Pâques, de mai et de juin, les jours fériés et toutes les vacances scolaires, jusqu'au 15 septembre.
- f- Pas d'horodateur au Grand Bec (gratuit avec surveillance ponctuelle)
Accord du Conseil par 7 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.
- g- Convention à renouveler pour le parking du terrain en herbe.
Accord du Conseil par 7 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

3) Marché public des horodateurs

La consultation des entreprises pour le marché concernant les horodateurs s'est terminée vendredi 4 mars. 15 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) mais une seule offre a été déposée.

La Commission d'Appel d'Offres a étudié l'offre le 17/03/2022 et elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise INDIGO Park pour un montant annuel de 29 000,00€ HT soit 34 800,00€ TTC.

Accord du Conseil.

4) Boulangerie

Des candidats ont déposé des projets que le Conseil a étudiés.

Le Conseil décide des éléments suivants :

- Bail de 10 ans (durée ferme) à partir de l'entrée dans les lieux (prise des locaux pour travaux) avec un loyer « cible » de 1 400€.

- Loyer progressif avec des franchises afin de soutenir pleinement cette activité primordiale pour le village.

Les modalités du bail (lissage de l'indexation, différentes étapes du loyer et des franchises, taxe foncière, pas de porte) seront définies lors d'un prochain conseil.

5) Personnel communal

- Embauche d'1 adjoint technique à temps complet dès que possible pour 1 an en contrat PEC (aide de l'Etat avec accompagnement), sinon en CDD d'1 an.
- Embauche d'1 garde municipal dès que possible.
- Embauche d'1 ASVP pour juillet et août 2022.

Accord du Conseil.

6) Devis

o Interventions de l'association Etre et Boulot:

- Le désherbage des allées, entre-tombes et taille des haies au cimetière, avec 2 passages par an, pour un montant de 2 716,57€ (TVA non applicable).
- Préparation et pose des clôtures privatives au stade pour un montant de 2 549,12€ (TVA non applicable).
- La pose de clôtures aux bâtiments de la licorne pour un montant de 2 549,12€ (TVA non applicable).
- Les travaux de préparation et réalisation des escaliers en haut des Graves pour un montant de 2 750,28€ (TVA non applicable).

o Devis de matériaux de :

- Point P pour un montant de 2 785,20€ HT soit 3 342,24€ TTC (clôtures au stade).
- Equip'horse pour un montant de 1 650,70€ HT soit 1 980,84€ TTC (clôtures de la licorne).

Accord du Conseil.

7) Parcelle A 577

La commune a reçu 2 propositions fermes d'achat pour une parcelle cadastrée A 577, de 185 m², située dans le lotissement des Hauts de Villerville.

- Une proposition est au prix fixé (65 000€ net vendeur) par le Conseil Municipal sous réserve de l'obtention du permis de construire.
- Une 2nd proposition au prix de 52 000€ net vendeur avec 2 conditions suspensives, l'obtention d'un permis de construction et l'obtention d'un prêt immobilier.

Après étude de ces propositions, le Conseil accepte la proposition d'achat au prix de 65 000€ hors frais notariés.

8) Logements : préavis déposés

1- Logement situé 4bis rue Daubigny (au-dessus du salon de coiffure):

Le logement se libère le 16/05/2022 avec un loyer actuel de 623,95.

Le Conseil décide de fixer le nouveau loyer ainsi que le dépôt de garantie à 650€.

2- Logement situé au 73 rue Butin (au-dessus du bar tabac) :

Le logement se libère le 01/06/2022 avec un loyer actuel de 676,70.

Le Conseil décide de fixer le nouveau loyer ainsi que le dépôt de garantie à 700€.

9) Tarifs communaux 2022

Proposition de définir les tarifs de 2022 :

1- Concessions de cimetière

Trentenaire	900 €
Temporaire	250 €
Columbarium durée de 15 ans	700 €
Columbarium durée de 30 ans	900 €

Accord du Conseil.

2- Tarifs droit de place

Place marché (mètre linéaire)	1,50 €
Branchement électrique	2,50 €
Marché occasionnel (mètre linéaire)	2,50 €
Benne par jour	12,00 €
Echafaudage par jour, au-delà de 15 jours (mètre linéaire)	1,00€

Les taxes d'échafaudage et de benne sont à régler par les entreprises ou les particuliers concernés.

Accord du Conseil.

3- Brocantes professionnelles (à partir d'avril 2022)

Catherine FILIPOV propose de modifier les tarifs des brocantes professionnelles :

a. Au Garage (1 stand de 3 X 5 m):

i. 125€ pour 3 jours

ii. 150€ pour 4 jours

b. Au lavoir (2^{ème} samedi de chaque mois) : 40€ par jour (de 8H à 18h)

Aucune carte de stationnement ne sera délivrée pour ces activités.

Accord du Conseil.

4- Droits de terrasse pour 2022 :

Proposition de définir un forfait (du 1^{er} avril au 31 octobre) : 20€/ m²/mois

Accord du Conseil.

10) Concession d'occupation temporaire : Cabane bleue

Proposition pour 2022 d'une concession du 1^{er} avril au 31 août pour 7 000€ avec licence IV à 2 000€ et le remboursement des fluides. Règlement sera fait en 3 fois : 3 500€ le 01/05, 3 500€ le 01/07 et 2 000€ le 01/08.

Accord du Conseil.

11) Carte achat public

Après renseignements pris auprès de plusieurs banques, seule la Caisse d'Epargne semble faire des cartes d'achat public :

- Plafond annuel : 10 000€

- Cotisation annuelle : 50€ (1 carte)

- Abonnement annuel au service E-CAP : 150€ (offert la 1^{ère} année)

- Commission de 0,20% par transaction

Accord du Conseil.

12) Dématérialisation des Actes : avenant n°1

Suite au changement de prestataire, nécessité de signer un avenant de changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes.

Accord du Conseil.

13) CDG : suivi de conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La 1^{ère} phase de la mise en conformité du RGPD arrivant à son terme, le CDG propose une convention de suivi de la conformité au RGPD pour un montant annuel de 200€ : désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO), suivi de la mise en conformité, veille juridique, mise à jour du registre, référent CNIL.

Accord du Conseil.

14) Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : rapport de la CLECT

Demande d'approbation du rapport concernant le transfert de la compétence « promotion tourisme ».

Accord du Conseil.

15) Participation pour les élèves de l'Ecole Jeanne d'Arc

Demande pour 12 élèves (4 en maternelle et 8 en primaire).

Le Conseil décide d'octroyer une participation de 100€ par élève.

16) Renouvellement de lanterne

Proposition de renouveler 1 lanterne d'éclairage public situés Place du Docteur Philippe. Le coût de ce renouvellement est de 841,85€ HT soit 1 010,22€ TTC dont 547,20€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

